

AQUCAR™ DB 5 Microbiocide de traitement d'eau

Supprime les bacteries, les champignons et les levures dans les papeteries; supprime les bacteries dans les tours de refroidissement de recirculation d'eau.

INDUSTRIEL

ATTENTION

[Skull & Crossbones symbol) POISON

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU LIRE

L'ETIQUETTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT

GARANTIE: 2,2-Dibromo-3-nitrilopropionamide...•• 5 %

N° D'HOMOLOGATION 28611

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS

©2023 LANXESS. [AQUCAR™ DB 5 Microbiocide de traitement d'eau], LANXESS and the LANXESS Logo are trademarks of LANXESS Deutschland GmbH or its affiliates. All trademarks are registered in many countries in the world.

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT:

CANUTEC (Canada): 1-613-996-6666
CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA) ; 1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES URGENCES:

LANXESS: 1-800-410-3063 (USA) ; 1-866-673-6350 (Canada)

CONTENU NET: kg

PRECAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON
AUTORISE

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX • PEUT BRULER LA PEAU • PEUT ETRE
NOCIF OU MORTEL SI INGERE • SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU •
Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vetements • Porter des lunettes de protection
chimique au cours de la manipulation de ce produit • Bien se laver apres avoir manipule ce
produit • Porter une chemise a manches longues, un pantalon long, des chaussures et des
chaussettes au cours de la manipulation de ce produit. Se laver les mains avant de manger,
de boire, de macher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer ses vetements
sans tarder lorsque ce pesticide vient en contact avec la peau par des vetements mouilles
ou tords de deversements. Se laver a fond et enfiler des vetements propres. Laver les
vetements contamines a part des autres vetements avant de les porter de nouveau. Enlever
son equipement de protection individuelle tout de suite apres avoir manipule le produit.
Laver l'exterieur des gants avant de les enlever. Des que possible, laver le corps en
profondeur et enfiler des vetements propres. »

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupieres ecartees et rincer doucement et
lentement avec de l'eau pendant 30 minutes. Le cas echeant, retirer les lentilles comeennes
au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un
medecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vetements : Enlever tous les vetements contamines.
Rincer immediatement la peau a grande eau pendant 15 a 20 minutes. Appeler un centre
anti-poison ou un medecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion:

Appeler un centre anti-poison ou un medecin immediatement pour obtenir des conseils sur
le traitement. Faire boire un verre d'eau a petites gorgees si la personne empoisonnee est
capable d'avaler. Ne pas faire vomir A moins d'avoir re u le conseil de proceder ainsi par le
centre anti-poison ou le medecin. Ne rien administrer par la bouche a une personne
inconsciente."

Emporter le contenant ou l'etiquette, ou prendre note du nom du produit et de son numero
d'homologation lorsqu'on cherche a obtenir une aide medica te .

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptomes.

NOTE AU MEDECIN: Un lavage gastrique peut etre contre-indique en raison de
lesions possibles aux mugeuses.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons et pour d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. »

Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station d'épuration.

MODE D'EMPLOI

Note: Ajouter le microbicide 8536 séparément dans le système. Ne pas le mélanger à d'autres additifs car il risque de se décomposer en raison du pH élevé de plusieurs formulations d'additifs.

PAPETERIES

Pour supprimer les bactéries, les champignons et les levures dans les usines de pâtes, de papier et de carton, ajouter le microbicide 8536 à raison de 250-875 mL/tonne de pâte ou de papier (base sèche). L'addition peut être continue ou intermittente, selon le type de système et la gravité de la contamination. Utiliser une pompe doseuse à un endroit propice à une distribution uniforme de microbicide 8536 dans la masse de fibres et d'eau, soit au niveau des piles raffineuses, de la décharge ou de l'arrivée Jordan, des cuiviers à casses de fabrication, des cuiviers à piles, des ramasse-pâte, et des cuiviers d'eau blanche.

Les systèmes fortement contaminés doivent être débouillis, puis traités avec 250-625 mL de microbicide 8536/tonne de papier (base sèche), au besoin pour la suppression.

Les systèmes modérément contaminés doivent être traités en continu avec 625-875 mL de microbicide 8536/tonne de papier (base sèche), jusqu'à ce que le dépôt microbien soit supprimé. On peut ensuite baisser les taux à 250-625 mL de microbicide 8536/tonne de papier sur une base continue ou intermittente, au besoin pour la suppression. Les dépôts enlevés peuvent provoquer des cassures dans le papier; le nettoyage de la machine à papier pourrait être conseillé.

Les systèmes légèrement contaminés doivent être traités en continu avec 250-625 mL de microbicide 8536/tonne de papier (base sèche) jusqu'à ce que le dépôt microbien soit supprimé, puis traités sur une base intermittente pour maintenir la suppression.

TOURS DE REFROIDISSEMENT ET DE RECIRCULATION D'EAU INDUSTRIELS

Ce produit ne doit servir qu'aux systemes de recirculation d'eau

Ajouter le microbicide 8526 dans le bassin (ou **a** un autre endroit propice **a** un melange unifonne). Utiliser une pompe doseuse. L'addition peut etre continue ou intermittente, selon la gravite de la contamination au debut du traitement, et le temps de retention du systeme. On obtient une efficacite optimale de ce produit avec un traitement continu ou intermittent. Si on se sert d'un traitement «choc», interrompre le refoulement durant 24 **a** 48 heures.

SUPPRESSION DES BACTERIES

Ajouter 4-40 mL de microbicide 8536/1000 L d'eau dans le systeme, selon la gravite de la contamination.

METHODE INTERMITTENTE (DOSE MASSIVE)- Dose initiale: Lorsque le systeme est visiblement contamine, ajouter entre 20 et 40 mL de microbicide 8536/1000 L d'eau dans le systeme. Repeter jusqu'a ce que la suppression soit obtenue.

Doses subsequentes : Lorsque les microbes sont visiblement supprimees, ajouter entre 10 et 40 mL de microbicide 8536/1000 L d'eau dans le systeme a tous les 4 jours, ou au besoin pour maintenir la suppression. Les systemes fortement contamines doivent etre nettoyes avant de commencer le traitement.

METHODE EN CONTINU - Dose initiale : Lorsque le systeme est visiblement contamine, ajouter entre 20 et 40 mL de microbicide 8536/1000 L d'eau dans le systeme. Par la suite, maintenir ce niveau de traitement en pompant en continu entre 2 et 20 mL de microbicide 8536/1000 L d'eau dans le systeme, tout dependant ce qui est perdu par purge.

POUR SUPPRIMER LES ALGUES, ajouter entre 125 et 375 mL de microbicide 8536/1000 L d'eau dans le systeme, selon la gravite de la contamination.

METHODE INTERMITTENTE (DOSE MASSIVE) - Dose initiale: Lorsque le systeme est visiblement contamine, ajouter entre 200 et 375 mL de microbicide 8536/1000 L d'eau dans le systeme. Repeter jusqu'a ce que la suppression soit obtenue.

Doses subsequentes : Lorsque les microbes sont visiblement supprimees, ajouter entre 125 et 375 mL de microbicide 8536/1000 L d'eau dans le systeme **a** tous les jours, ou au besoin pour maintenir la suppression.

Les systemes fortement contamines doivent etre nettoyes avant de commencer le traitement.

METHODE EN CONTINU - Dose initiale: Lorsque le systeme est visiblement contamine, ajouter entre 200 et 375 mL de microbicide 8536/1000 L d'eau dans le systeme.

Doses subsequentes : Maintenir ce niveau de traitement en pompant sur une base continue entre 125 et 375 mL de microbicide 8536/1000 L d'eau dans le systeme par jour.

Les systemes fortement contamines doivent etre nettoyes avant de commencer le traitement.

AVIS A L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit etre employe strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la presente etiquette. L'emploi non conforme a ce mode d'emploi constitue une infraction a la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entrainer.

ENTREPOSAGE

Pour maintenir la qualite du produit, entreposer a des temperatures au-dessous de 35 C. Garder le contenant ferme hermetiquement lorsque le produit n'est pas en usage.

ELIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinceuses au melange a pulveriser dans le reservoir.
2. Suivre les recommandations provinciales pour toute autre operation additionnelle de nettoyage du contenant vide avant d'en disposer.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Eliminer le contenant conformement a la reglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'elimination des produits non utilises ou dont on veut se departir, s'adresser au fabricant ou a l'organisme de reglementation provincial. S'adresser egalement a eux en cas de deversement ainsi que pour le nettoyage des deversements.

Fabrique aux Etats-Unis

Le present service de transcription d'etiquettes est offert par l'Agence de reglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les etiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les etiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par consequent, n'assume aucune responsabilite relativement a des pertes resultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.